

PRENDRE POSITION

En Guyane,
une société pour tou·te·s,
une place pour chacun·e



**Depuis plus de 20 ans,
le Groupe SOS agit en Guyane
et s'engage chaque jour pour
lutter contre toutes les formes
d'exclusion et offrir à chacun-e
les mêmes chances.**

**Le Groupe SOS formule ici
17 propositions issues de ses
constats et de son expertise
de terrain.**

Plaidoyer

Nos 17 propositions

Prévenir et accompagner les addictions

#1 Former des référent-e-s en addictologie dans chaque établissement médico-social ou social p.10

#2 Développer la prévention au plus près des habitant-e-s sur l'ensemble du territoire p.14

#3 Renforcer les moyens et l'offre de prévention et d'accompagnement en addictologie p.16

Accompagner la parentalité et la responsabilité éducative

#4 Faire de la parentalité la Grande Cause Régionale pour 2026 p.20

#5 Recruter davantage de familles d'accueil et réformer le dispositif p.24

#6 Garantir l'effectivité des droits de visite et d'hébergement pour les enfants placés p.26

#7 Soutenir la parentalité et le droit à la Vie Intime, Affective et Sexuelle des personnes en situation de handicap p.30

Prévenir et traiter la violence, notamment chez les jeunes

#8 Développer la prévention spécialisée pour accompagner les jeunes p.36

#9 Fermer dès que possible le Quartier pour mineur-e-s du centre pénitentiaire de Remire-Montjoly p.38

#10 Déployer largement le parrainage culturel, scolaire, sportif et professionnel pour les jeunes déscolarisé-e-s p.40

Garantir l'accès aux droits pour tou-te-s

#11 Mettre en place un plan de rattrapage sur le handicap p.46

#12 Développer l'habitat social et l'intermédiation locative p.50

#13 Créer un pack populations de l'intérieur avec des aides financières p.52

#14 Permettre l'accès aux droits effectifs des jeunes filles et des femmes p.56

#15 Rénover le dispositif d'accueil et le parcours des nouveaux arrivants en Guyane p.60

Développer la formation des professionnel-le-s du sanitaire et social

#16 Créer un Grand Plan de la formation des métiers sociaux et médico-sociaux en Guyane p.66

#17 Déployer les carrières sanitaires et sociales en Guyane p.70

Édito

Depuis 40 ans, le Groupe SOS, acteur de la cohésion sociale en France et dans plus de 50 pays, poursuit une ambition : co-construire avec les territoires des solutions innovantes et adaptées pour répondre à leurs besoins.

En Guyane, où nos associations sont implantées depuis 22 ans à travers 18 établissements et dispositifs sociaux et médico-sociaux, nos équipes s'engagent chaque jour pour lutter contre toutes les formes d'exclusion et offrir à chacun-e les mêmes chances.

Notre action s'inscrit dans les domaines de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse, du handicap, de l'habitat et du soin, de l'addictologie, de la justice et plus récemment de l'asile et l'intégration.

Elle s'est développée au fil du temps, pour répondre aux enjeux de la région en constante évolution, avec le soutien financier de l'ARS, de la CTG, des services de l'Etat (DRJSCS, DAC, DTPJJ...), des communes et de nos mécènes.

La Guyane fait face à des défis considérables : taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, hausse de la pauvreté, infrastructures inadaptées face à une croissance démographique importante, flux migratoire permanent, inégalités territoriales, violences... Mais c'est aussi une terre riche d'une nature et de cultures exceptionnelles, où existent et se développent de multiples initiatives au profit des populations qui méritent d'être (re)connues.

Fier des avancées et conscient du chemin qu'il reste à parcourir, le Groupe SOS poursuit ses efforts, interpelle les pouvoirs publics et prend position pour entreprendre au profit de tou-te-s en Guyane, en formulant des recommandations issues de ses constats et son expertise de terrain.

Chantal Mir

Directrice Générale Groupe SOS Solidarités

Guylaine Chauvin

Directrice Générale Groupe SOS Jeunesse

Barbara Bertrand

Co-Déléguée départementale Groupe SOS

Mickaël Gourmelen,

Co-Délégué départemental Groupe SOS

Carte de nos établissements en Guyane

• Les établissements de Groupe SOS Jeunesse

Maison d'enfants à caractère social (MECS) Mayouri
97300 Cayenne

Service d'accueil d'urgence (SAU)
97300 Cayenne

Service de placement familial (SPF) Mayouri
97300 Cayenne

Lieu de vie et d'accueil (LVA) Les Acacias
97310 Kourou

Centre éducatif renforcé (CER) de Guyane
97351 Matoury

Centre éducatif fermé
97356 Montsinéry-Tonnegrande

Unité d'accueil d'urgence Ti'Kaz
97351 Matoury

Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) Felix Eboué - SESSAD TCC le Colibri
97311 Roura

• Les établissements de Groupe SOS Solidarités

Plateforme Handicap Psychique "Rétablissement"
97300 Cayenne

Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA)
97300 Cayenne

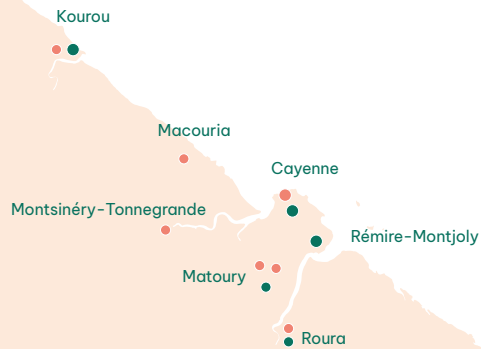
INTIM AGIR
97300 Cayenne - 97310 Kourou

CAP PARENT
97300 Cayenne - 97310 Kourou

La Maison d'accueil spécialisée (MAS) de Kourou
97310 Kourou

Appartements de coordination thérapeutique (ACT)
97310 Kourou - 97354 Rémire-Montjoly

Pôle Est-Guyanais-Appartements de coordination thérapeutiques (ACT), Lits halte soins santé (LHSS) et Lits d'accueil médicalisés (LAM), Hébergement d'urgence (HU) pour femmes victimes de violences
97313 Saint-Georges-de-l'Oyapock



Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) Communauté thérapeutique de Guyane
97311 Roura

Appartements de coordination thérapeutique de type « Housing first »
97354 Rémire-Montjoly - 97300 Cayenne

Appartements thérapeutiques (rattachés au CSAPA)
97354 Rémire-Montjoly - 97300 Cayenne

Hébergement d'urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) Le Marais
97351 Matoury

Saint-Georges-de-l'Oyapock

Prévenir et accompagner les addictions

Depuis 1984, le Groupe SOS s'engage activement dans la lutte contre les addictions, en tant qu'acteur historique de ce combat.

Porté par des convictions solides, il intervient régulièrement sur ce sujet.

Scannez pour découvrir
l'intégralité du plaidoyer
du Groupe SOS
sur les addictions



CONSTAT 1

En Guyane, trois substances sont au cœur de la question des addictions depuis les années 1990 : l'alcool, le cannabis et le crack, souvent associées en polyconsommations.

À ce jour, les structures de prévention n'ont pas les moyens d'accompagner les établissements sociaux et médico-sociaux souhaitant déployer des actions autour de la santé des consommateur·rice·s. En effet, les professionnel·le·s de ces structures ne sont pas systématiquement formé·e·s à la question de la prévention en addictologie et à l'accompagnement des consommations dans un cadre sécurisé, sécurisant et éducatif.

Pour garantir l'accueil inconditionnel des personnes accueillies, la fluidité et l'efficacité des parcours de soin au service de leur rétablissement, il est nécessaire de développer des **actions de sensibilisation**, d'accompagnement des pratiques et de mise en œuvre de projets autour de l'approche réduction des risques et des dommages au sein des établissements.



Proposition 1

Former des référent·e·s en addictologie dans chaque établissement médico-social ou social, accompagné·e·s par la création d'un centre de ressources expert.



Nos innovations

Le projet PARRAJ - Prévenir, Accompagner, Réduire les Risques des Addictions chez les Jeunes de l'ASE

Avec le soutien du Fonds de lutte contre les addictions et du Ministère des Solidarités, le projet PARRAJ, coconstruit par les associations Groupe SOS Jeunesse et Groupe SOS Solidarités en 2023, est à destination des enfants et des jeunes de 3 à 18 ans des établissements de protection de l'enfance, de leurs familles et des professionnel-le-s.

Ce projet a pour vocation :

- d'améliorer les connaissances en addictologie
- renforcer les compétences psychosociales,
- sensibiliser les jeunes et leur entourage aux conduites addictives,
- construire des espaces d'échanges, d'écoute et de déstigmatisation favorisant la réduction des risques,
- favoriser la structuration de partenariats entre les structures de protection de l'enfance et de l'addictologie pour améliorer la fluidité des parcours de soin et éviter les ruptures.

Il est en cours de déploiement dans 12 départements et en outre-mer, dont la Guyane, par des binômes composés d'expert-e-s en addictologie et protection de l'enfance, et profite à l'ensemble des acteurs associatifs.



CONSTAT 2

Actuellement, l'offre de prévention en santé est faible et fragmentée en Guyane, laissant de nombreuses zones sensibles mal desservies : communes de l'intérieur, quartiers d'habitat précaire, zones rurales... Il y a peu de liens entre les différents acteurs ; le tissu associatif est trop peu impliqué dans les actions de prévention de proximité, et les trop rares actions de prévention sont peu pérennes, à l'image de notre projet de prévention du suicide chez les jeunes amérindiens : un projet de santé communautaire, porté par l'ensemble des institutions concernées et déployé par de nombreux partenaires associatifs en appui des initiatives des habitant-e-s, dont les financements ont pris fin.

Il serait bénéfique de développer la coopération entre les différents acteurs de la prévention ainsi que l'implication de pair-aidant-e-s, dont on sait qu'ils-elles soutiennent le rétablissement et le pouvoir d'agir des publics vulnérables.



Proposition 2

Développer la prévention au plus près des habitant-e-s sur l'ensemble du territoire avec des permanences, des équipes mobiles et des dispositifs itinérants d'aller vers.

CONSTAT 3

Les consommations de substances psychoactives ont un impact important sur la santé mentale, cognitive et physique. Pour les jeunes accueillis dans nos établissements, le sevrage complet du cannabis est compliqué, voire impossible, notamment parce qu'ils nous racontent y trouver une source « d'apaisement », une échappatoire à leurs difficultés, et n'ont pas conscience ni une véritable connaissance des conséquences d'une consommation addictive. Par ailleurs, il existe peu de points d'écoute et de lieux de prévention des addictions à l'attention des mineur·e·s en Guyane, alors qu'ils démontrent leur efficacité quand ils existent.



Proposition 3

Renforcer les moyens et l'offre de prévention et d'accompagnement en addictologie à destination des jeunes consommateur·trice·s, avec la création d'une formule CSAPA pour mineur·e·s, incluant de la thérapie, des programmes d'aide spécifiques et l'intervention dans les établissements scolaires.

Accompagner la parentalité et la responsabilité éducative



CONSTAT 4

La Guyane est, après Mayotte, le département français où la fécondité est la plus élevée, avec 3,7 enfants par femme en 2021 d'après la dernière enquête INSEE, qui relève également que les enfants restent longtemps au domicile.

En Guyane, les parents que nous rencontrons expriment un besoin de regagner confiance en eux-mêmes et dans les dispositifs médico-sociaux et éducatifs existants. Il est impératif de les soutenir afin qu'ils puissent pleinement assumer leur rôle parental, en créant des espaces de dialogue et de ressources ouverts et **non-jugeants**.

De précieux lieux existent, telle la maison des familles de Cayenne de l'association Agapé, mais sont bien trop rares. Les déployer permettraient d'accueillir des actions de soutien à la parentalité et des ateliers de sensibilisation et formation (autour des violences éducatives ordinaires, de la santé sexuelle et reproductive, des stéréotypes de genre, de la santé des consommations, la prévention des violences ou encore le repérage et l'accompagnement du handicap).

Ils auraient pour objectif de promouvoir une éducation non-violente, égalitaire et inclusive, et constitueraient de véritables outils de prévention précoce. Ils pourraient prendre la forme de centre parentaux par bassin ou commune, de cafés des parents, d'accueils de jour parents-enfants...



Proposition 4

Faire de la parentalité la Grande Cause Régionale pour 2026 avec une déclinaison d'actions concrètes.

Nos innovations

A Nancy, le Groupe SOS Jeunesse a développé des cafés-parents dans le cadre la mesure d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) et du dispositif départemental de Protection de l'enfance. Ces groupes de paroles sont composés de 5 à 8 parents volontaires, qui se réunissent une fois par mois et s'engagent à participer aux 6 séances d'1h30.

Les cafés-parents ont pour but de favoriser le partage, l'échange autour des thèmes de l'autorité (règles, limites, sanctions, modèles éducatifs...) et de travailler autour de situations et de questionnements que peuvent rencontrer les parents dans l'éducation de leurs enfants et adolescent-e-s.

Ces espaces apportent du réconfort et de la confiance en soi, en réduisant le sentiment de solitude et de ne pas être à la hauteur face aux difficultés rencontrées. Ils encouragent à l'expression ouverte de leurs émotions en lien avec les situations du quotidien. Enfin, ils permettent de construire de nouvelles idées et manières de faire en matière d'autorité, avec l'aide des autres participant-e-s et intervenant-e-s.



CONSTAT 5

Le Rapport d'information de la délégation des droits de l'enfant de l'Assemblée Nationale relatif à la lutte contre les violences faites aux mineur·e·s en Outre-mer du 29 mars 2023, dresse le constat d'une situation « alarmante de l'aide sociale à l'enfance ». Il note que la prise en charge des mineur·e·s en danger est défaillante en Guyane, en raison de 3 difficultés majeures. Tout d'abord, l'accroissement démographique du département et son étendue géographique nécessitent des moyens et des structures en plus grand nombre. Ensuite, la répartition des lieux d'accueil, qui se concentrent à 63% sur le littoral aujourd'hui. Enfin, les familles d'accueil ne sont pas assez professionnalisées et en nombre insuffisant.

Cette pénurie génère un nombre d'enfants accueillis par famille déraisonnable, certaines familles pouvant accueillir jusqu'à 10 enfants en même temps. Leur accompagnement et leur suivi sont également déficients : comme le rappelle l'UNICEF dans son rapport "Grandir dans les Outre-mer - État des lieux des droits de l'enfant" datant de 2023, les familles d'accueil ne sont pas formées à leur rôle et responsabilité éducative, et ne font pas non plus l'objet de contrôle.

Ces difficultés sont d'autant plus prégnantes pour les enfants en situation de handicap. Selon le rapport annuel du Défenseur des droits, environ 70 000 enfants faisant l'objet d'une mesure de l'aide sociale à l'enfance (ASE) seraient porteurs de handicap en France. Or, ces enfants placés avec notification MDPH présentent une vulnérabilité particulière : leur accueil doit prendre en compte leur besoin en protection liés au placement et leur besoin de soins et de prise en charge de leur handicap.



Proposition 5

Recruter davantage de familles d'accueil et réformer le dispositif pour garantir la sécurité de tous les enfants et la prise en compte des vulnérabilités de chacun·e, en créant une formation spécifique obligatoire avant l'accueil, des outils de cadrage adaptés et un suivi formel et régulier.

CONSTAT 6

Les familles des enfants en danger, qu'ils soient mineurs placés sous mandat judiciaire ou confiés à l'ASE, sont souvent peu préparées à leur retour, d'autant plus lorsque l'environnement familial reste inchangé pendant les quelques mois de placement. Le lien avec les familles peut se distendre, voire se couper, en raison de la distance géographique ou d'un manque d'accompagnement, malgré les droits de visite accordés par le juge.

Pour prévenir les récurrences ou les difficultés après la sortie du placement, il est essentiel de maintenir le lien familial tout en accompagnant les familles pour qu'elles puissent évoluer et être prêtes à accueillir l'enfant à son retour. Il est également crucial de travailler sur les repères des jeunes, et d'améliorer leur parcours en assurant une continuité éducative, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des dispositifs.



Proposition 6

Garantir l'effectivité des droits de visite et d'hébergement pour les enfants placés et développer l'offre de médiation familiale sur le territoire.



Nos innovations

Le Lieu de vie d'accueil Les Acacias, géré par le Groupe SOS Jeunesse à Kourou, accompagne des jeunes pendant 6 mois renouvelables et l'une de ses priorités est de garder et renforcer le lien avec les familles. Dans certains cas, quand cela est possible, des actions visant à maintenir les liens avec les familles sont organisées, en collaboration avec la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse pour faciliter le retour des jeunes dans leur famille.



CONSTAT 7

En Guyane comme en métropole, les actions de prévention et promotion de la santé chez les jeunes en situations de handicap sont encore très peu développées. Pour autant, l'éducation à la santé devrait concerner les questions de santé sexuelle, de droit à la sexualité et à l'intimité, de prévention des violences, y compris en institution.

La handi-gynécologie n'existe pas sur le territoire - même si la situation n'est pas meilleure dans les autres départements français... A ce manque d'actions et de dispositifs s'ajoute, sur ce sujet aussi, une grande iniquité territoriale entre les deux grandes communes du littoral et le reste du département.

Ces sujets sont par nature, concernant les jeunes, des sujets à aborder également avec leurs parents et proches. La parentalité doit se travailler dans les deux sens : accompagner dans la vie intime et sexuelle, accompagner les femmes enceintes en situation de handicap, mais aussi accompagner les parents en situation de handicap dans leur parentalité. En effet en 2020, en Guyane, 24% des allocataires de l'Allocation pour Adultes Handicapés (AAH) avaient des enfants à charge (1374 enfants). Parmi ces 701 allocataires, 240 ont un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%. Cependant, aucun ne vivait en établissement médico-social.

Et parmi ces 701 allocataires, 434 sont des familles monoparentales. Ces familles sont ainsi exposées à de multiples fragilités. Un accompagnement adapté doit être déployé pour les soutenir dans les différentes étapes de leur parentalité. Parler de parentalité, c'est aussi parler de Vie Intime, Affective et Sexuelle pour lever les tabous, garantir les droits, comprendre le consentement et sensibiliser à la santé sexuelle.



Proposition 7

Soutenir la parentalité et le droit à la Vie Intime, Affective et Sexuelle des personnes en situation de handicap, sur l'ensemble du territoire.

Nos innovations

INTIM'AGIR et CAP PARENT

Gérés par le Groupe SOS Solidarités, ces nouveaux dispositifs créés en 2023 déploient des actions sur Cayenne et Kourou pour sensibiliser les professionnel-le-s des établissements sociaux et médico-sociaux au droit effectif à la Vie Intime Affective et Sexuelle, mais aussi recevoir individuellement les personnes en situation de handicap pour répondre à leurs questions. Un accompagnement des futurs parents et des parents permet aux familles de vivre pleinement et sereinement leur parentalité.



Prévenir et traiter la violence, notamment chez les jeunes



CONSTAT 8

En Guyane, les données statistiques récentes manquent sur la question des violences, afin de mieux appréhender la réalité du phénomène, notamment chez les jeunes.

Néanmoins, le taux de violence est en constante croissance ces dernières années, qu'il s'agisse des homicides, des vols avec violence, ou encore du trafic de drogue. En 2023, 59 homicides (47 en 2022) et 255 tentatives d'homicides ont été comptabilisés sur le territoire. La Guyane comptait alors 20,6 homicides pour 100 000 habitant-e-s, contre 1,5 en moyenne dans toute la France.

Dans son Schéma Territorial de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020-2024, la Collectivité Territoriale de Guyane indique que les documents et données disponibles ne permettent pas d'effectuer une analyse précise de la prévention spécialisée dans la région. Les derniers éléments pertinents sont issus du rapport sur la situation critique de la Protection de l'Enfance (2015), qui évoquait un niveau de besoin conséquent lié à une importante délinquance juvénile, notamment à Kourou.

Aujourd'hui, seule la commune de Kourou bénéficie de l'action d'une équipe de prévention spécialisée portée par l'AKATIJ, en direction d'un public âgé de 11-25 ans. Un projet de création d'une équipe de prévention spécialisée à Saint-Laurent avait été engagé en 2012 mais n'a pas abouti. L'action de prévention spécialisée est donc très circonscrite sur le territoire guyanais, et insuffisante par rapport aux besoins de prévention de la délinquance.



Proposition 8

Développer la prévention spécialisée pour accompagner les jeunes et prévenir la délinquance, en renforçant prioritairement la couverture des trois bassins principaux : Cayenne, Kourou et Saint-Laurent-du-Maroni.

CONSTAT 9

Ce constat d'une délinquance importante chez les jeunes appelle à des réponses éducatives adaptées au contexte spécifique guyanais, qui mêle l'expérience de la précarité, des inégalités sociales et territoriales très fortes, des traumatismes historiques issus de la colonisation et des discriminations. Lorsqu'une réponse ferme doit être posée face à un acte délictueux, voire criminel, le quartier des mineur-e-s du centre pénitentiaire de Guyane n'est pas un lieu adapté pour un bon accompagnement.

Le travail autour de la compréhension des actes et de la responsabilisation de l'auteur, nécessaire pour lutter contre la récidive et permettre la réinsertion, est avant tout socio-éducatif. Il doit s'effectuer dans un cadre sécurisé et sécurisant : les mineur-e-s délinquant-e-s sont avant tout des enfants en danger.

C'est pourquoi Groupe SOS porte des réponses éducatives diversifiées alternatives à la prison quand c'est possible, comme l'énonce notre plaidoyer pour la protection judiciaire de la jeunesse. Après le Centre Educatif Renforcé (Cacao), une unité d'hébergement diversifié (Roura), un lieu de vie (Kourou), nous avons récemment ouvert le premier Centre éducatif fermé de Guyane à Montsinéry-Tonnegrande.



Proposition 9

Fermer dès que possible le Quartier pour Mineur-e-s du centre pénitentiaire de Remire-Montjoly afin de garantir, lorsque l'incarcération est inévitable, des conditions de détention et de préparation à la réinsertion plus adaptées. Cela passe par la création d'un Établissement Pénitentiaire pour Mineur-e-s en Guyane, spécifiquement conçu à cet effet.

CONSTAT 10

Selon le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, plus de 50 % des jeunes âgés de 15 ans ne sont plus scolarisés et ne possèdent pas non plus de diplôme en Guyane. Parmi eux, les jeunes issus des communes de l'intérieur et ceux dont les parents sont étrangers sont majoritaires. Un outre, un rapport récent de l'UNICEF "Grandir dans les Outre-mer – État des lieux des droits de l'enfant" met en exergue un le nombre **encore trop important** d'enfants non scolarisés.

Le décrochage scolaire de ces jeunes peut mener à des situations d'errance, les exposer aux addictions, à la violence ou aux activités illicites. Une étude réalisée par l'Agence Phare sur la prévention du phénomène des mules en Guyane fait état d'une expansion du phénomène des passeurs de drogues, en lien avec le développement du trafic de cocaïne et de la forte proportion de jeunes précarisés dans la population guyanaise. Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance sont régulièrement confrontés à cette réalité.

Le Groupe SOS est convaincu que c'est par le lien avec des adultes référents multiples, inspirants, de confiance, que les jeunes déscolarisés ou en situation de vulnérabilité pourront trouver les conditions de leur reconstruction et préparer leur avenir.



Proposition 10

Déployer largement le parrainage culturel, scolaire, sportif et professionnel (pour les jeunes déscolaris-é-s, les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et les jeunes des communes de l'intérieur scolarisés sur le littoral) et s'assurer de la scolarisation de tous les enfants.



Nos innovations

Parrains Par Mille, association du Groupe SOS, permet à des enfants fragilisés par leur contexte social, familial ou culturel de rencontrer un bénévole qui habite près de chez eux et souhaite donner de son temps pour les aider à se construire. Parrains Par Mille permet ainsi aux filleuls de rencontrer une personne de référence en dehors de leur environnement familial ou institutionnel, pour les aider à s'épanouir et prévenir les difficultés.

Les départements qui ont choisi de faire appel à Parrains Par Mille, en application de leur obligation légale de mettre en place une offre de parrainage, financent ainsi une petite équipe chargée de mettre en place les partenariats locaux, de mobiliser des bénévoles, d'effectuer les mettre en relation entre les parrains et les filleuls et de suivre les parrainages.



Garantir l'accès aux droits pour tou·te·s



CONSTAT 11

En Guyane, le revenu moyen est de 920 euros par mois, bien en dessous des 1 700 euros en France métropolitaine, alors que les prix y sont en moyenne 17,6 % plus élevés, avec une hausse de 39 % pour les produits alimentaires. Le coût de la vie complique l'accès aux services essentiels, car le territoire peine à attirer des professionnel-le-s, comme des travailleurs sociaux ou des médecins, laissant de nombreux postes vacants.

L'accès aux soins est particulièrement problématique, avec un taux d'équipement quatre fois inférieur à celui de la métropole. Des barrières culturelles, linguistiques et administratives aggravent cette situation, entraînant un fort taux de renoncement aux soins.

Pour les personnes en situation de handicap, les infrastructures sont très insuffisantes. Par exemple, on compte seulement 4,1 places pour 1 000 adultes en 2022, bien en dessous de la moyenne nationale de 10,8 places. Pour les enfants, 68 % d'entre eux n'ont aucun accompagnement en dehors de l'école. Le manque de professionnel-le-s, comme les psychologues ou médecins scolaires, retarde la pose de diagnostic.

Dans ce contexte, étant donnée la complexité des démarches pour constituer des dossiers MDPH, auxquelles s'ajoutent les difficultés d'élever un enfant porteur de handicap, la situation est complexe pour beaucoup de familles.

Après le diagnostic, les enfants doivent souvent attendre des années pour obtenir une prise en charge, en raison du manque de places dans les structures spécialisées. Dans certains cas, la contrainte géographique oblige les familles à déménager ou à renoncer à la prise en charge de leurs enfants. Le CREAI estime qu'il faudrait créer 400 places supplémentaires pour atteindre le taux national d'équipement en structures pour enfants handicapés en Guyane.



Proposition II

Mettre en place un plan de rattrapage sur le handicap, en privilégiant également les programmes d'inclusion (ESAT hors murs, équipes mobiles...) et améliorer la coordination des parcours, notamment pour les cas complexes.

Focus

Le Groupe SOS s'engage pour l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap.

L'association Groupe SOS Jeunesse à développé trois équipes mobiles d'appui à la scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS) dont le périmètre d'intervention s'étend du territoire des Savanes à l'Est de la Guyane en passant par l'île de Cayenne.

Les EMAS proposent des prestations indirectes, formations tous handicaps des équipes éducative dans les établissements scolaires, actions de sensibilisation auprès des élèves, groupes de parole enseignants et familles, préconisations d'adaptations.

La Maison d'accueil spécialisée (MAS) de Kourou gérée par l'association Groupe SOS Solidarités a elle aussi récemment déployé une équipe mobile qui intervient directement au domicile des personnes en situation de handicap. Le service est conçu pour promouvoir l'autonomie des personnes en les accompagnant dans leur insertion sociale et professionnelle, tout en soutenant leur parcours de soins. Depuis 2018, l'établissement propose également un service d'habitat inclusif, destiné à offrir un cadre de vie autonome et solidaire aux personnes en situation de handicap. Ce dispositif permet à des personnes ayant une certaine autonomie et des ressources financières suffisantes, de vivre dans des logements adaptés tout en bénéficiant d'un accompagnement social, administratif et dans les soins.



CONSTAT 12

En Guyane, alors que plus de 70 % de la population pourrait prétendre à un logement social, seules 16 % des demandes ont été acceptées en 2021. Cette situation résulte de la rareté de l'offre, du manque de logements adaptés aux grandes familles et du faible taux de rénovation du parc existant. Les prix élevés du logement privé et les difficultés d'accès à la propriété aggravent la situation de mal-logement sur ce territoire. La majorité des demandeurs de logements sociaux se trouvent dans une situation précaire : 86 % remplissent les critères pour les logements à loyers très sociaux, les moins chers disponibles. Les familles monoparentales sont particulièrement nombreuses parmi les demandeurs, représentant 57 % des cas, contre 24 % au niveau national. De plus, des propriétaires profitent de la vulnérabilité des personnes à faibles revenus ou en situation irrégulière, qui sont nombreuses en Guyane (selon un rapport d'avril 2024 du Sénat, il y aurait entre 30 000 et 35 000 étrangers en situation irrégulière sur le territoire).

Ils contribuent à la suroccupation de logements souvent insalubres, limitant ensuite l'accès aux allocations logement pour les familles concernées.

Les mineur-e-s non accompagné-e-s et les jeunes en errance, dont le nombre exact est inconnu, sont parmi les premières victimes du manque de solutions de logement dignes. Ils sont exposés à des risques accrus de mal-être, d'addictions, de violences et de prostitution. D'autres groupes sont particulièrement vulnérables, comme les personnes malades en situation irrégulière, les femmes victimes de violences, les travailleurs et travailleuse du sexe, et les personnes issues de la communauté LGBTI+.



Proposition 12

Développer l'habitat social et l'intermédiation locative, et augmenter les places d'accueil d'urgence inconditionnelles dans les centres d'hébergement.

CONSTAT 13

En Guyane, il y a des écoles situées près du littoral, mais très peu dans les terres. A l'ouest du territoire, le niveau d'éducation s'arrête au collège. Pour scolariser leurs enfants, les familles doivent supporter un coût financier important et faire appel à des familles « hébergeantes ». Ainsi, contraints de poursuivre leurs études sur le littoral, à des milliers de kilomètres de leur famille, dans des conditions parfois très dégradées, le taux de suicide des enfants amérindiens est 10 à 20 fois supérieur à celui de l'hexagone. Ils et elles éprouvent un sentiment de déracinement culturel et sont victimes de discriminations.

L'éloignement est conséquent : les frais de transport des élèves des communes de Maripasoula et Camopi ne sont pris en charge que deux fois par an, à Noël et à Pâques. Le retour des élèves auprès de leurs parents en dehors de ces périodes est à la charge des familles, or, elles n'ont bien souvent pas les moyens de régler ces frais. Dans ce contexte, beaucoup d'enfants issus des communes de l'intérieur sont déscolarisés très tôt.



Proposition 13

Créer un “Pack populations de l’intérieur” avec des aides financières (aide à la mobilité, aide aux transports pour les vacances scolaires, installation d’un équipement visio…) et des actions de soutien renforcé aux populations du fleuve (prévention spécialisée, promotion de la santé, enseignement et accompagnement à distance…).

FOCUS

Le Groupe SOS s'engage pour les populations de l'intérieur.

Le projet Réseau Enfance

Le projet expérimental Réseau Enfance, rattaché à l'ITEP Félix Eboué en Guyane intervenait jusqu'en 2024 auprès des parents et jeunes originaires des communes isolées de Camopi et Maripasoula. Il apportait un soutien à la parentalité ainsi qu'un accompagnement médico-social aux jeunes scolarisés sur le littoral ou hors de leurs foyers. Les familles étaient accompagnées dans leur problématiques administratives, familiales, sociales et matérielles, afin de garantir la continuité du parcours de chaque enfant.

Le programme Bien-être des Populations de l'Intérieur

Le programme Bien-être des Populations de l'Intérieur (BEPI) est un programme médico-social de promotion de la santé qui a été déployé dans les communes de Camopi et Maripasoula. Porté par le Groupe SOS Jeunesse en coordination avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) de la Guyane, il proposait un accompagnement au montage de projets et des moyens financiers pour soutenir des initiatives locales non-lucratives, visant à améliorer le bien-être collectif. Le programme encourageait les habitant-e-s à créer des actions durables touchant divers domaines (social, culturel, sportif) avec un focus sur la prévention en santé. Non reconduit faute de financement, le programme était construit sur une approche communautaire, qui visait à renforcer le pouvoir d'agir des habitant-e-s, la cohésion sociale et à rapprocher le système de santé des populations locales. Il convient aujourd'hui de relancer un programme équivalent coordonné, financé et évalué de prévention du suicide des jeunes.



CONSTAT 14

La situation des femmes en Guyane est marquée par de profondes inégalités et discriminations, qui affectent leur accès à la santé et à l'éducation.

La Guyane enregistre le plus grand nombre de violences conjugales en France, avec un taux de 13,9 pour 1000 habitantes, bien au-dessus de la moyenne nationale. Ces violences sont souvent sous-déclarées et les victimes peinent à obtenir justice en raison de la lenteur des procédures, du manque de protection et de la formation insuffisante des forces de l'ordre.

Les jeunes mères sont particulièrement vulnérables : avec 4 femmes sur 10 ont leur premier enfant avant 18 ans et 1 sur 10 avant 15 ans. Ce taux de grossesses précoces est 40 fois supérieur à celui de la métropole, et la Guyane détient le taux le plus élevé de recours à l'IVG chez les 15-17 ans.

L'éloignement géographique et le coût des transports limitent l'accès aux services essentiels pendant la grossesse, ce qui contribue à un taux de mortalité infantile encore élevé.

Ces grossesses précoces impactent aussi la santé mentale des jeunes mères et augmentent le taux d'abandon scolaire.



Proposition 14

Permettre l'accès effectif aux droits des jeunes filles et des femmes grâce à l'éducation à la santé (sexuelle, gynécologique), le suivi attentif des grossesses et de la parentalité notamment des mères mineures, et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Focus

Le Groupe SOS s'engage contre les violences faites aux femmes.

Une formation dédiée aux violences conjugales et intrafamiliales.

Chaque année, près de 220 000 femmes déclarent être victimes de violences en France. Face à ces chiffres alarmants, le Groupe SOS Solidarités a développé une formation visant à intégrer la détection et l'accompagnement des violences au sein du couple et intrafamiliales comme projet global dans ses établissements. L'objectif est de former tous ses établissements d'ici 2025.

Le CPCA Guyane

La lutte contre les violences faites aux femmes passe aussi par l'accompagnement des auteurs de violences. Depuis 2021, le Groupe SOS Solidarités pilote le Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) à Cayenne. Ce dispositif vise à protéger les victimes tout en travaillant à prévenir la récurrence, en analysant et démystifiant avec les auteurs les motivations derrière leurs actes violents. Pour atteindre ces objectifs, un accompagnement global et pluridisciplinaire, mêlant temps collectifs et individuels, est proposé aux personnes à travers différents modules : groupes de parole, ateliers socio-éducatifs, stage de responsabilisation, suivi social, psychologique, consultations en addictologie, insertion professionnelle...



CONSTAT 15

En août 2024, L'incendie du bidonville de Mont-Baduel et les violences dans la Structure de premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA) à Cayenne, ont mis en lumière les difficultés d'accueil des nouveaux arrivants en Guyane. Les dispositifs actuels sont insuffisants face aux besoins de ce territoire, où près de 37 % de la population est étrangère. En 2022, 3 307 demandes d'asile ont été déposées en Guyane, ce qui en fait le département français d'Amérique accueillant le plus de demandeurs d'asile, concentrant plus de 75 % des demandes.

L'ouverture du nouvel Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) Le Marais en 2024, géré par Groupe SOS Solidarités, constitue une première réponse à cette demande croissante, mais elle reste **insuffisante**. Malgré l'augmentation des places, les nouveaux arrivants se heurtent à un manque solutions d'hébergement et de logements adaptés, à des difficultés d'accès aux droits, aux soins et à la régularisation. À un état de stress post-traumatique souvent présent dû à la migration s'ajoute le risque de dégradation de leur santé physique et mentale dans le pays d'accueil. Le rapport annuel de 2021 du Défenseur des droits souligne la **vulnérabilité** des enfants de familles étrangères, particulièrement exposés aux traumatismes liés à leur contexte de vie.

Ces enfants vivent dans la peur de l'expulsion et le non-respect de leurs droits fondamentaux (éducation, santé, loisirs). Pour les enfants allophones, les longs délais de réalisation des tests de positionnement entraînent souvent un **retard de scolarisation** très long. La destruction de l'habitat illégal en Guyane aggrave également leur situation, affectant leur santé mentale. Malgré ces besoins urgents, l'accès aux services de santé mentale reste très limité pour ces enfants.

Proposition 15

Rénover le dispositif d'accueil et le parcours des nouveaux arrivants en Guyane, pour un accueil digne et une inclusion durable des personnes en exil.

Nos innovations

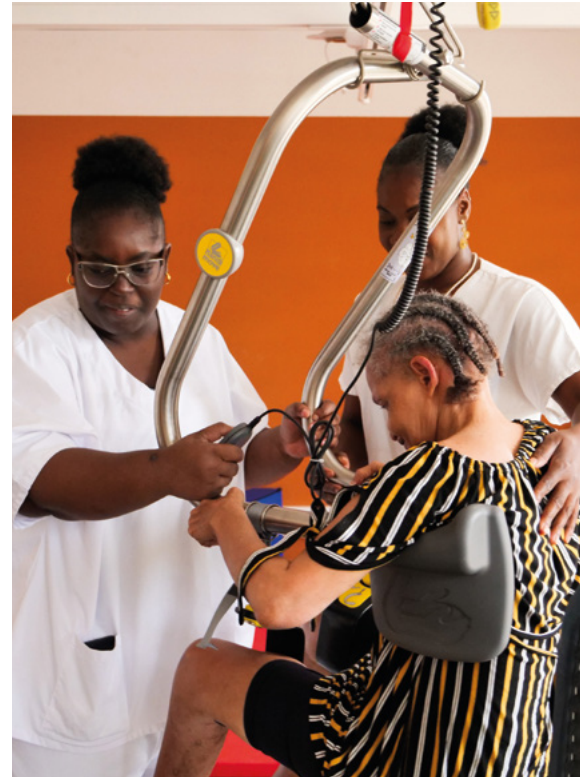
L'Hébergement d'urgence pour demandeurs et demandeuses d'asile (HUDA) Le Marais

Dans un contexte marqué par une augmentation significative du nombre de demandeurs et demandeuses d'asile en Guyane, l'HUDA a ouvert ses portes en avril 2024. Sous la gestion du Groupe SOS Solidarités, l'accent est mis sur l'accès aux droits et aux soins des personnes accueillies, dans des conditions d'accueil permettant le respect de l'intimité, la sécurité matérielle et psychologique pour un meilleur rétablissement psycho-social après le parcours d'exil.

Au sein de l'HUDA Le Marais à Matoury, 100 demandeurs et demandeuses d'asile sont accueilli-e-s, avec une offre d'accompagnement juridique, administratif et éducatif.



Développer la formation des professionnel·le·s du sanitaire et social



CONSTAT 15

En 2022, une première évaluation réalisée au sein de l'Agence Régionale de Santé établissait qu'au moins 250 professionnel-le-s du secteur médico-social manquaient aux établissements et services sociaux et médico-sociaux de Guyane pour fonctionner avec l'ensemble de leur effectif.

Deux ans plus tard, l'enquête France Travail « Besoin de main d'œuvre en Guyane » fait de nouveau écho à ces difficultés : sur le territoire, parmi les 9 200 besoins identifiés, les métiers du social et du médico-social tiennent une place majeure.

Au quotidien, de nombreux postes sont vacants dans nos structures sociales et médico-sociales, essentiellement parmi les infirmier-e-s, travailleuses et travailleurs sociaux et psychologues.

Ce manque de personnel a un impact sur la qualité de l'accompagnement et la qualité de vie au travail de nos équipes. Face à cette pénurie, nos structures s'adaptent en employant des professionnel-le-s non diplômé-e-s et en les accompagnant vers des formations qualifiantes, indispensables à leur prise de fonction.

En outre, l'école de travail social de Guyane (IRDTS) connaît une crise grave qui doit être traitée, soutenue et accompagnée.



Proposition 16

Créer un Grand Plan de la formation des métiers sociaux et médico-sociaux en Guyane pour résoudre les problèmes d'adéquation entre les offres de postes et les profils disponibles sur le territoire.



Nos innovations

La formation DEAES déployée par le Groupe SOS.

En 2023, le Groupe SOS, en collaboration avec l'IRTS Hauts-de-France a expérimenté un dispositif d'alternance au métier d'accompagnement éducatif et social (AES) pour les territoires de la Guyane et de Mayotte. En effet, ce métier emblématique du secteur social et médico-social est en tension et très recherché par nos structures.

La formation était ouverte aux salarié-e-s en poste au sein d'établissements du Groupe SOS sur le territoire, dans des dispositifs Jeunesse et Solidarités, pour répondre aux besoins de formation et au manque de formateur-ric-e-s qualifié-e-s. En Guyane, le projet a permis à 15 personnes d'obtenir leur diplôme d'AES, qui constitue une véritable porte d'entrée pour une carrière dans le secteur social et médico-social.

CONSTAT 17

Le vivier de professionnel-le-s formé-e-s sur le territoire et avec une expérience de terrain adaptée aux spécificités de la région est insuffisant en Guyane. Or, nous constatons que le recrutement de professionnel-le-s venant de métropole ou de l'étranger permet rarement une installation durable en Guyane, entraînant un **turn-over important** et des difficultés à stabiliser les équipes au sein de nos établissements. Il est donc essentiel que la Guyane puisse bénéficier de professionnel-le-s du territoire formé-e-s sur place.

La troisième année de formation au BTS Économie sociale et familiale (ESF), qui nécessite aujourd'hui un déménagement en métropole, pourrait être ouverte sur le territoire pour attirer davantage de candidat-e-s. L'expérimentation du Groupe SOS en collaboration avec l'IRTS Hauts-de-France concernant le dispositif d'alternance ProA au métier d'accompagnement éducatif et social (AES) mériterait aussi d'être pérennisée et déclinée pour les filières de Moniteur Educateur et d'Educateur Spécialisé, compte tenu **des besoins** sur le territoire. Enfin, il faudrait également ouvrir des filières de remise à niveau adaptées aux besoins du terrain. Par ailleurs, les étudiant-e-s qui sortent de formation méconnaissent les dispositifs et le réseau qui recrutent sur le territoire. Beaucoup d'entre eux ne se sont jamais confronté-e-s aux publics.

Bon nombre sont également freinés dans leur accès aux études par leur difficulté de maîtrise du français. Le programme de formation au travail social nécessite donc d'être revu afin d'intégrer plus de stages pratiques et d'accompagnement de proximité, ainsi que modalités pédagogiques plus adaptées au manque de maîtrise de l'écrit, par exemple par le sport...

L'ouverture **des formations techniques** à l'apprentissage permettrait aux étudiant-e-s d'être mieux préparé-e-s au terrain et plus rapidement opérationnel-le-s à leur entrée sur le marché du travail.



Proposition 17

Déployer les carrières sanitaires et sociales en Guyane par l'ouverture de nouvelles filières de formation sur le territoire, privilégiant l'apprentissage, et par leur adaptation au territoire pour permettre aux étudiant-e-s d'être mieux préparé-e-s au terrain et plus rapidement opérationnel-le-s.

Nos innovations

La Fondation pour le Sport Inclusif

La Fondation pour le Sport Inclusif propose des solutions correspondant aux besoins spécifiques de la Guyane, avec la mise en place de formations certifiantes, telles que des BPJEPS ou des CQP, adaptées aux profils des candidat-e-s. Grâce à une approche pragmatique et au plus proche du terrain, elles offrent une alternative concrète et accessible aux cursus de formation classique.

Ces formations permettent de contourner les freins liés à la maîtrise des écrits académiques, tout en répondant aux besoins urgents de recrutement d'éducateur-trice-s locaux en faisant du sport un outil d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle.

Après le formidable succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et des performances sportives hors normes, place maintenant à la performance sociale du sport !



La Guyane se trouve à un carrefour où les défis sociaux, économiques et sanitaires sont particulièrement aigus.

Avec une population en croissance rapide, des infrastructures souvent inadaptées et un manque de professionnel-le-s qualifié-e-s, les inégalités se creusent sur le territoire. Les constats du Groupe SOS montrent que l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les jeunes, les personnes en situation de handicap, les femmes et les populations de l'intérieur, reste insuffisant malgré les efforts déployés, avec un accès limité aux services essentiels, de fortes disparités territoriales et une offre inadaptée aux réalités locales. Pourtant, des solutions existent et de nombreuses initiatives ont déjà fait leurs preuves.

**Les 17
recommandations
formulées ici ne
sont pas de simples
propositions, mais
des appels
à l'action concrets
pour répondre aux
besoins urgents
de la Guyane.**

Il est impératif de déployer les carrières éducatives, sociales et médico-sociales sur le territoire, d'améliorer la prévention et l'accompagnement des addictions, de renforcer l'accompagnement à la parentalité et à la responsabilité éducative, de prévenir et traiter la violence chez les jeunes, et de garantir l'accès aux droits pour tou-te-s dans la région.

Les équipes du Groupe SOS sont déterminées à poursuivre ce travail en s'appuyant sur une collaboration étroite entre les acteurs locaux, les pouvoirs publics et les habitant-e-s. Ensemble, il est possible de construire une Guyane plus inclusive et solidaire, où chacun.e peut trouver sa place et se réaliser pleinement.



Contact

102C rue Amelot
75011 Paris
01 58 30 55 55
info@groupe-sos.org
groupe-sos.org

-  groupesos
-  groupe-sos
-  groupesos
-  groupe_sos
-  groupe_sos

Le Groupe SOS remercie les équipes gyanaises des associations Groupe SOS Jeunesse et du Groupe SOS Solidarités pour leur expertise et leur contribution précieuse dans la construction collective de ce plaidoyer.

Les photos ont été prises par les équipes du Groupe SOS et représentent des établissements, des salarié-e-s ou des personnes accompagnées.

Le Groupe SOS

Le Groupe SOS, fondé en 1984, est un groupe associatif, acteur majeur de la cohésion sociale en France et en Europe.

Le Groupe SOS intervient dans les champs de la solidarité, de la jeunesse, de la santé et des seniors, de la transition écologique, des exclusions territoriales, des commerces durables et de la culture.

Plus grand groupe de l'économie sociale et solidaire (ESS) en Europe, le Groupe SOS est convaincu que les activités d'intérêt général ne doivent pas être motivées par le profit.

En abordant toutes les problématiques et en accompagnant tous les publics, même les plus complexes, le Groupe SOS se démarque par son audace, sa résilience et sa capacité à innover. Il n'existe pas, à ce stade, d'associations comparables en termes de taille, de portée et de diversité d'interventions.

22 000 salarié.e.s, 2 millions de personnes bénéficiaires, 850 établissements, associations et entreprises sociales, 50 pays.




En Guyane

Le Groupe SOS, acteur associatif majeur de la cohésion sociale en France, agit depuis plus de 20 ans en Guyane pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de ses habitantes et habitants. À travers ses associations Groupe SOS Jeunesse et Groupe SOS Solidarités, il déploie des actions concrètes pour soutenir les populations les plus vulnérables et les générations futures.

Groupe SOS Jeunesse, premier acteur associatif de la protection de l'enfance en France, s'engage à donner à les mêmes chances à chaque enfant, quel que soit son environnement familial, social ou économique. Présent en Guyane avec 8 établissements, il accueille des mineurs et jeunes majeurs en danger ou en risque de danger, en difficultés psychologiques et en alternatives à l'incarcération et accompagne leur insertion socio-professionnelle.

Groupe SOS Solidarités, acteur majeur du social et médico-social en France, œuvre pour que personne ne soit laissé de côté. Grâce à ses 10 structures sur le territoire, l'association développe des réponses innovantes pour accompagner les personnes vivant avec un handicap, des addictions, en situation d'exil, sans-abri ou concernées par les violences. Elle agit notamment sur les problématiques d'accès aux droits, au logement et aux soins.



 **CINQ
ACTIONS**
que je peux effectuer
pour défendre ces
recommandations

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Mes notes

PROFESSIONNEL·LE·S
MILITANT·E·S

GroupeSOS
Entreprendre au profit de tous